RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260320-202613-DE

Conseil Municipal du 20 mars 2026
Délibération n°2026/13

02 – Fixation du nombre d'Adjoints.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann MONBEL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, Maire.
Madame GODOC Morgane, Madame LE CANN Yvonne, Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur BRUNET François, Madame LECANON Valérie, Monsieur LAURENT Mathieu, Madame GAUTHIER Enora, Monsieur LENORMAND Christophe, Madame DEPRETTO Camille, Monsieur LE GOFF Yann, Madame ORCIL Maëla, Madame BERGOT Patricia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur FROY Yannig.

SECRÉTAIRE : Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territorial, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose quatre postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Fixe à QUATRE le nombre d'adjoints.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 23 mars 2026.
Le Maire,
Yann MONBEL

